PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 MAI 2019

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 mai 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Josée Michaud est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

92-05-2019 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

93-05-2019 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2019**

Après lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er avril 2019 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2019, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux d'avril 2019 soient acceptés tels que rédigés.

94-05-2019 **DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 31 MARS 2019**

95-05-2019 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Dépôt par la directrice générale, madame Isabelle Michaud, du rapport financier pour l'année 2018 et du rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton;

Lecture du rapport de Raymond Chabot Grant Thornton par Isabelle Michaud, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le rapport financier annuel 2018 ainsi que le rapport du vérificateur soient acceptés, tel que présenté.

96-05-2019 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL NOMME les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière pour la vérification de l'exercice financier 2019 de la Municipalité. Tel que mentionné dans l'offre de service du 24 avril 2019, les honoraires pour la vérification seront de 4 220 $, plus taxes, plus 680 $ pour les E/FS consolidés.

97-05-2019 **TOURNOI DE GOLF ET SOUPER AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne participe pas au « Tournoi de golf de la Santé », mais offre un don de 50 $ à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

98-05-2019 **ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

Suite à l'entente conclue par la résolution 112-06-2014 intitulée « Entente de services aux sinistrés »;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER la somme de 263.36 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour notre contribution 2019-2020.

99-05-2019 **RELAIS POUR LA VIE 2019 – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DE LA POCATIÈRE – NUIT POUR AMASSER DES FONDS POUR LA CAUSE DU CANCER**

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe les Étincelles de l'espoir qui va marcher dans la nuit du 1er au 2 juin prochain pour une bonne cause;

CONSIDÉRANT QUE des élus de la Municipalité font partie de cette équipe;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPORTER notre contribution financière de 100 $ à l'équipe des Étincelles de l'espoir pour le Relais pour la Vie de La Pocatière qui se tiendra dans la nuit du 1er au 2 juin 2019.

100-05-2019 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE LIZOTTE CONCERNANT LE LOT NO 5 215 466**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no 164 de la Municipalité à l'article 4.2.2.2 stipule que les galeries, les balcons, les perrons, les auvents, les avant-toits, les marquises et les escaliers extérieurs sont permis pourvu qu'ils soient situés à une distance d'au moins deux mètres (2,0 m) des limites de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la distance actuelle de la limite de l'emplacement est de 32 centimètres;

CONSIDÉRANT QU'il manque 168 centimètres pour être conforme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no 164 de la Municipalité à l'article 5.2.3.2 mentionne qu'un bâtiment complémentaire ou accessoire dont le mur donnant sur la ligne de propriété ne comporte ni fenêtre, galerie, balcon ou semblable saillie et dont la hauteur est inférieure à 3 mètres doit avoir une marge latérale de 50 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale actuelle est de 33 centimètres;

CONSIDÉRANT QU'il manque 17 centimètres pour être conforme;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été effectuée en 2015 afin de refaire les galeries et le patio selon les mêmes dimensions qu'en 2011, et que celles-ci n'ont pas été respectées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure concernant le lot n° 5 215 466;

QUE cette dérogation soit acheminée à l'arpenteur, M. Guy Marion, afin que la galerie ainsi que la remise soient considérées non conformes.

101-05-2019 **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2019 - AUTORISATIONS**

CONSIDÉRANT l'activité « *Virée à vélo* » qui se tiendra le lundi 24 juin 2019, dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2019;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participant à cet évènement sillonneront les routes de notre Municipalité et celle appartenant au MTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, le lundi 24 juin 2019, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale du Québec, à tenir une randonnée à vélo selon l'itinéraire établi, en charge, de respecter toutes les procédures fixées par le Ministère des Transports pour la fermeture de certaines voies de circulation sous sa juridiction;

D'AUTORISER la sortie, à l'occasion de cette randonnée à vélo, du camion municipal pour participer au contrôle de la circulation sur la route Sainte-Anne-Saint-Onésime;

D'AUTORISER monsieur Sébastien Tirman, agent de développement et madame Isabelle Michaud, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de permis d'évènements spéciaux du Ministère des Transports ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

En raison de son poste d'administratrice au sein du comité de la Fête nationale pocatoise, madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

102-05-2019 **DÉPÔT DU PROJET « AMÉLIORATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE » AU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite réaliser un projet d'agrandissement et de mise aux normes de l'Édifice municipal, dont ses bureaux administratifs;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir des infrastructures adaptées aux besoins actuels et améliorer la santé et la sécurité des usagers et des employés dans l'Édifice municipal;

ATTENDU QUE l'aide financière ne peut excéder 60 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE le programme à une mesure de bonification du taux d'aide financière de 5 % pouvant être accordé à un projet sélectionné lorsque l'infrastructure visée est composée d'une structure principale en bois;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une estimation des coûts du projet et que celle-ci s'élève à 185 455 $, taxes incluses;

ATTENDU QUE la demande peut être déposée en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « réfection et construction des infrastructures municipales » Volet 1. La Municipalité s'engage à respecter le budget présenté et à assurer l'entretien des améliorations de l'Édifice municipal au fil des ans.

103-05-2019 **OCTROI DE CONTRAT – MICHEL MONTMINY INC.**

CONSIDÉRANT le projet de la tour d'observation de la halte routière municipale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière réalisé en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il faut rendre le sentier qui rejoint la tour sécuritaire et facile d'accès au public;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la soumission de Michel Montminy Inc. au coût de 16 779.00 $, avant taxes, pour installer des marches et des paliers dans le sentier menant à la tour d'observation.

104-05-2019 **RÉPARATION DU PAVAGE DU CHEMIN HUDON-ROUSSEL**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de pavage sont nécessaires dans le chemin Hudon-Roussel;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à effectuer, il est requis de faire appel à un entrepreneur spécialisé en asphaltage;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'engagement de Pavage Francoeur au coût de 24 225.00 $, taxes incluses, selon sa soumission du 23 avril 2019;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le budget consenti aux travaux de voirie d'été.

105-05-2019 **MANDAT AU NOTAIRE LOUIS GARON ET À L'ARPENTEUR GUY MARION / SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 5 215 273**

CONSIDÉRANT le passage d'un tuyau d'égout pluvial sur la longueur du terrain appartenant à monsieur Mario Tardif et madame Louise Lévesque;

CONSIDÉRANT QU'il faut une servitude de passage pour travailler sur ce terrain privé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de bien vouloir préparer la description technique de la servitude permanente de 3.12 mètres de largeur ainsi qu'une servitude temporaire de 10.40 mètres;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au notaire Louis Garon de bien vouloir préparer le contrat notarié nécessaire à la servitude municipale;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité;

QUE les crédits budgétaires seront utilisés à même le budget prévu pour le projet Route 132 et Carré St-Louis.

106-05-2019 **MANDAT AU NOTAIRE LOUIS GARON ET À L'ARPENTEUR GUY MARION / SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 5 215 249**

CONSIDÉRANT le passage d'un tuyau d'égout pluvial sur la longueur du terrain appartenant à madame Colette Gignac;

CONSIDÉRANT QU'il faut une servitude de passage pour travailler sur ce terrain privé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de bien vouloir préparer la description technique de la servitude permanente de 3.12 mètres de largeur ainsi qu'une servitude temporaire de 10.40 mètres. Cette servitude temporaire va aussi comprendre une partie du terrain 5 215 248 appartenant à monsieur Simon Chevalier;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au notaire Louis Garon de bien vouloir préparer le contrat notarié nécessaire à la servitude municipale;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité;

QUE les crédits budgétaires seront utilisés à même le budget prévu pour le projet Route 132 et Carré St-Louis.

107-05-2019 **MANDAT AU NOTAIRE LOUIS GARON ET À L'ARPENTEUR GUY MARION / SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 5 214 963**

CONSIDÉRANT les travaux effectués sur la conduite d'amenée d'eau brut au 3e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT l'existence d'une servitude sur le lot 5 214 963, propriété de madame Johanne Fortin pour le passage d'un tuyau du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la servitude car le nouveau tuyau passera du coté Est du terrain et non du côté Ouest comme l'indique la servitude actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de bien vouloir préparer la description technique de la servitude permanente;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au notaire Louis Garon de préparer le contrat notarié nécessaire à la servitude municipale, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et prévoyant, de plus, que la Municipalité s'engage à fermer les deux extrémités du tuyau existant, car il ne sera plus d'aucune utilité;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité;

QUE suite à ces travaux, la Municipalité s'engage à remettre en état le terrain de madame Fortin et à planter le même nombre d'arbre qu'elle a coupés pour effectuer les travaux;

QUE les crédits budgétaires seront utilisés à même le budget prévu pour le projet Route 132 et Carré St-Louis.

108-05-2019 **CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LEUR SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 50 $ au Club de Gymnastique Gymagine inc. pour le spectacle de fin d'année des jeunes gymnastes de la région qui aura lieu le 25 mai prochain.

109-05-2019 **CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE SENTIERS BORÉAL**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt par la Ville de La Pocatière du projet d'amélioration des infrastructures du boisé Beaupré au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air a été reporté pour mieux évaluer la portée du projet de développement de sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la Ville de La Pocatière et leurs partenaires, dont Vélo de montagne Kamouraska, désirent réaliser un plan stratégique pour l'aménagement d'un réseau de sentiers au boisé Beaupré dont une portion serait réalisée sur des terrains privés situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT l'offre de service au montant de 8 000 $, pour une étude de faisabilité déposée à Vélo de montagne Kamouraska par Sentiers Boréal le 28 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de cette étude est de valider, lors de visites terrain, l'état des sentiers actuels, d'évaluer les corridors d'intérêt pour développer de nouveaux sentiers et de formuler des recommandations dans une perspective de développement du site;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de terrains privés ont été approchés dans le cadre de ce projet, et que leur réception au projet est majoritairement positive;

CONSIDÉRANT QU'une présentation du rapport de l'étude de faisabilité est prévue dans l'offre de service auprès des intervenants du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a accepté de partager les coûts de cette étude avec Ville La Pocatière dans une proportion de 40 % pour la Municipalité et 60 % pour La Ville;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE contribuer financièrement à l'étude de faisabilité proposée ci-dessus pour un montant de 3 200 $, plus taxes, sans dépassement de coût;

D'AUTORISER madame Isabelle Michaud, directrice générale, à signer tous documents nécessaires pour faire suite à la présente résolution.

110-05-2019 **CARREFOUR DES JEUNES – ADHÉSION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100 $ au Carrefour des Jeunes inc. de La Pocatière pour notre adhésion.

111-05-2019 **DEMANDE DE COMMANDITE — COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE POCATOISE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil refuse un montant de 70 $ au Comité de la Fête nationale pocatoise, afin de devenir un fier partenaire de cet évènement. Les conseillers et le maire feront une contribution, à titre personnel, de 10 $ chacun.

En raison de son poste d'administratrice au sein du comité de la Fête nationale pocatoise, madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

112-05-2019 **ÉQUIPE NOTRE DAME – DEMANDE DE COMMANDITE POUR SOULIGNER LES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE DE LA PAROISSE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 50 $ à l'équipe Notre Dame qui organise une cérémonie pour souligner les anniversaires de mariage de la paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière, lors de la cérémonie du 12 mai prochain.

113-05-2019 **PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE L'OUEST DU KAMOURASKA – RÉSOLUTION D'APPUI**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 83, la Société d'habitation du Québec (SHQ) amorçait en 2016 une démarche de restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec dont les objectifs d'efficacité et de qualité des services s'appuyaient principalement sur le regroupement des OMH;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette restructuration, la SHQ publiait un Guide d'accompagnement où il est clairement énoncé par son président directeur général en poste lors de la publication de ce guide que : « Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés »;

ATTENDU QUE les OMH de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC) se sont concertés pour former deux regroupements au sein de la MRC dont un pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest;

ATTENDU QUE les OMH des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Pacôme et de La Pocatière ont formellement déposé auprès de la SHQ une demande de regroupement pour constituer un nouvel office sous le nom de « Office d'habitation du Kamouraska Ouest »;

ATTENDU QUE cette demande de regroupement rejoint les objectifs d'efficacité et de qualité des services visés par la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec en permettant la mise en commun des ressources dont disposent les trois offices municipaux dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées et celles disponibles dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE cette demande tient compte de notre réalité régionale et locale tant au plan démographique, économique, géographique que social, et qu'elle reflète pleinement la volonté de tous les acteurs concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la Société d'habitation du Québec d'accueillir favorablement la demande du comité de transition et de concertation du Kamouraska Ouest et, qu'à ce titre, elle considère que les 45 logements du programme AccèsLogis actuellement gérés par l'OMH de La Pocatière s'ajoutent aux 75 loyers modiques pour personnes âgées sous la responsabilité des trois OMH souhaitant se regrouper.

114-05-2019 **ACQUISITION D'UN RÉSERVOIR À DIESEL**

CONSIDÉRANT QU'il est approprié de changer l'emplacement du réservoir, étant donné l'agrandissement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la fin de vie utile du réservoir actuelle est arrivée;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'acquisition d'un nouveau réservoir muni de la technologie cellulaire auprès de l'entreprise Pétrole B. Ouellet au montant de 7 958.15 $, plus taxes;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le surplus affecté aux équipements de voirie.

115-05-2019 **AFFECTATION DANS UN SURPLUS RÉSERVÉ**

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2018, les états financiers présentent un surplus non affecté de 193 767 $;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière affecte comme suit un montant de 93 500$:

- Surplus affecté aux matières résiduelles : 15 770 $
- Surplus affecté à l'aqueduc : 7 680 $
- Surplus affecté aux équipements de voirie 70 050 $

116-05-2019 **ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : C.M.), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat soit adoptée, tel que déposée;

QUE la procédure soit affichée sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

117-05-2019 **RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE LA SADC DU KAMOURASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler notre adhésion à la SADC du Kamouraska pour 2019-2020 au coût de 34.49 $, taxes incluses.

118-05-2019 **DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME LECLERC ET FILS INC. POUR L'ACHAT DU LOT 5 214 440 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE POUR UNE SUPERFICIE DE 3.9 HECTARES**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme Leclerc et fils, inc. visant à acheter de la Ferme Pellerat le lot 5 214 440 du Cadastre du Québec dans la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage ne sera pas modifié;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QUE cet achat viendra renforcer la situation de la Ferme, ce lot étant contigu à une de leur parcelle;

ATTENDU QUE le plan joint à la demande explique la réalité sur le terrain;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture**;**

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière indique à la Commission qu'elle ne s'oppose pas à la demande du requérant, d'effectuer l'achat du lot 5 214 440 du Cadastre du Québec;

QUE la Municipalité recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

119-05-2019 **OCTROI DU CONTRAT DE NUMÉRISATION DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du 175e a prévu dans sa programmation des fêtes la présentation des vestiges de l'Église, se trouvant sous la Route 132, en 3 dimensions;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de fouille archéologique vont avoir lieu dans la semaine du 20 mai 2019 et qu'il est opportun de faire la numérisation par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du 175e a fait une demande au patrimoine canadien mais que la réponse va aller seulement en début 2020 et aucun travaux ne doit être réalisé avant cette date pour être admissible;

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-2019 qui indique que la Municipalité a prévu un budget de 40 000 $ pour les fêtes du 175e;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'octroi du contrat de numérisation à Expertise laser 3D - ISCAN inc. au montant de 2 650 $, plus taxes, à même le budget prévu.

120-05-2019 **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE PROGRAMME PRIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a déposé une demande d'aide financière au programme PRIMEAU sous volet 1.2 pour le projet en eau potable, collecte et interception des eaux usées du secteur Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT la lettre du 30 avril 2019, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui indique une aide financière maximale de 8 695 982 $ applicable à un coût maximal de 9 678 964 $;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet en eau potable, collecte et interception des eaux usées du secteur Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest, avec le soutien financier du programme PRIMEAU et à payer sa part des coûts admissibles selon la soumission retenue pour construction.

121-05-2019 **AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT – VISA DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la limite de crédit actuelle pour la carte de crédit de la directrice générale est de 500 $;

CONSIDÉRANT QU'il arrive quelques fois durant l'année que les dépenses excèdent ce montant;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Michaud, à augmenter la limite de crédit à 1 500 $.

122-05-2019 **CLUB FADOQ DE LA POCATIÈRE – DON**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la part de Monsieur, Ghislain Duquette, président du Club FADOQ de La Pocatière, pour leur projet de rénovation de la cuisine et de l'entrée électrique;

CONSIDÉRANT la valeur des travaux estimée à 60 000 $;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPORTER notre contribution financière au montant de 3 000 $ au Club FADOQ de La Pocatière pour l'exécution de ces travaux.

123-05-2019 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **180 405.56 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

124-05-2019 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21 h 16

_____	_____
Rosaire Ouellet, maire	Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 6 MAI 2019

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2019 - AVRIL*	34 971.29 $
Double Impect	*Ménage avril*	431.16 $
RJF Roussel	*Location de tracteur - Avril*	1 563.66 $
Auberge Cap Martin	*Conférence avril+café rencontre*	799.47 $
Great West	Assurances avril	1 123.91 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	140.43 $
Bell Canada	Administration	432.62 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Isabelle Michaud	Café, formation	118.62 $
Richard Pelletier	Couvre-tout et Linguette	68.99 $
Visa Desjardins	Carte Isabelle et Colin	1 480.56 $
Laliberté - Polyvalente La Pocatière	Repas - Souper de bénévoles	3 865.40 $
Virgin Mobile	Cellulaire du maire	46.52 $
Sébastien Tirman	Vin, chips et crayons (fête bénévoles)	600.74 $
École Polyvalente La Pocatière	Voyage humanitaire (fête bénévoles)	300.00 $
Petite caisse	Serviettes et articles voirie	31.65 $
Carole Lévesque	Conférence Rimouski	20.13 $
Colin Bard	Tableau à pince pour garage	16.52 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 233.73 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 671.29 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**58 955.69 $**
DÉPENSES COURANTES		
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	422.76 $
OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER	Entretien Dodge Ram	213.59 $
PNEUS F.M. INC.	Crédit sur pneus usagés	(2 069.55) $
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Pièces Sterling	314.33 $
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels	200.10 $
GROUPE BOUFFARD	Récupération	680.16 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutation	4.00 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS	Mise à jour d'ouvrages routiers	27.39 $
CROIX-ROUGE	Entente Services aux sinistrés	263.36 $
SERVICE DE PREVENTION	Vérification articles de sécurité	127.79 $
GROUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Lumière de rue	153.61 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	156.37 $
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage vêtements de travail	51.73 $
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte, lame, mousse, ciment	1 465.30 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Pelle mécanique 3ième Rang	367.92 $
LOCATION J C HUDON INC	Attaches, gant, location machinerie	1 379.28 $
QUINCAILLERIE HOME HARD	Sacs brun	40.08 $
MUSÉE QUÉBECOIS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	Location d'espace pour archivage	999.13 $
RAYNALD BEAULIEU INC.	Bris d'aqueduc 3ième Rang Ouest	311.31 $
VILLE DE LA POCATIERE	Entente loisirs, service incendie, hommage aux bénévoles, carrière/sablière	88 860.00 $
BASE 132	Enveloppes	553.03 $
FLEURISTE BEAUSITE ENR	Soirée hommage aux bénévoles	249.50 $
CLAUDE DIONNE	Travaux pelle mécanique	2 955.42 $
BUROPLUS LA POCATIERE	Contrat, fournitures de bureau	232.55 $
CARQUEST LA POCATIERE	Entretien bâtiment, machinerie	474.43 $
PUBLICITE P.A. MICHAUD	Trousse Premiers Soins et coroplast	1 529.17 $
GROUPE CONSEIL I.D.C IN	Sauvegarde en ligne	54.03 $
9047-6359 QUEBEC INC.	Heures supplémentaires tracteur	5 518.80 $
PROPANE SELECT	Propane	462.69 $
MARTIN BASTILLE INC.	Fer	673.73 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	80.08 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	Pièces Sterling, crédit Sterling	(100.32) $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	8 772.66 $
ADMQ	Formation Isabelle Michaud	363.32 $
APSAM	Formation Signaleur routier	248.06 $
MARC BERUBE	Fusil antirouille	64.33 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien chemin de fer mars et avril	1 550.00 $
MRC DE KAMOURASKA	Inspecteur régional et kilométrage	3 587.08 $
POSTES CANADA	Envoi massif mars et avril	200.12 $
PUROLATOR INC.	Envoi Signalisation Lévis inc.	12.53 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**121 449.87 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**180 405.56 $**